

LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

À la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Bruyère et sur la plateforme TEAMS, à dix-neuf heures;

à laquelle session sont présents :

M ^{me} Francine Bertrand	M ^{me} Nicole Lavoie
M. Robert Bureau	M ^{me} Marie-Claude Lozier
M ^{me} Claudie Côté	M. Richard Provencher
M. Alain Dubois	M ^{me} Nathalie Simard
M ^{me} Marie-Michèle Héroux	M ^{me} Caroline Thérien
M ^{me} Joanne Lagrange	M. Jean-François Trahan
M ^{me} Anabelle Landry-Genesse	M ^{me} Célia Vincent-Cadieux

Tous membres du conseil d'administration formant quorum sous la présidence de M^{me} Marie-Claude Lozier.

M^{me} Isabelle Jacques est absente.

Assistent également à cette séance :

M. Éric Larivière, directeur général
M^{me} Josée Beaulé, directrice du Service des ressources humaines et secrétaire générale
M^{me} Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières
M^{me} Marie Luce Bergeron, directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
M. Joël Fleury, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Claude Lemens, directeur du Service des ressources informationnelles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Quorum

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte.

CA-2020-0011

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Célia Vincent-Cadieux et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CA-2020-0012

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux membres en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par M. Jean-François Trahan et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu avec la correction en 4.6 enlever « de vérification » dans l'énoncé « délégués au comité de vérification des ressources humaines ».

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- le directeur général;
 - ou la présidente;
 - ou la directrice des Services financiers;
 - ou l'agente de gestion financière;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

4. RÉSOLUTIONS

CA-2020-0013

4.1. Règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire

CONFORMÉMENT aux articles 4, 239 et 240, le conseil d'administration doit adopter les règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire;

Il est alors proposé par M^{me} Caroline Thérien et résolu unanimement d'adopter les règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire telles que déposées au document **DSE-2021-04**.

CA-2020-0014

4.2. Renouvellement de contrat de crédit variable

Il est proposé par M^{me} Francine Bertrand et résolu unanimement que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue renouvelle l'ouverture de crédit de onze millions quatre cent trente-cinq mille cinq cent soixante-dix-neuf (11 435 579) dollars auprès de la Caisse Desjardins du Témiscamingue, siège social de Ville-Marie;

- toutefois, les emprunts effectués en vertu de la présente ne doivent pas excéder les montants mensuels autorisés par le Ministère. Ces emprunts sont effectués au taux décrit à l'offre de service;
- la Caisse Desjardins soit autorisée à transmettre au ministère de l'Éducation tous les renseignements concernant cet emprunt;
- M^{me} Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières et M^{me} Joanie Boucher, agente de gestion financière soient autorisées à signer tout document à cette fin.

CA-2020-0015

4.3. Régime d'emprunts à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 481 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 25 novembre 2020;

Sur la proposition de M. Jean-François Trahan, il est résolu :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 481 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

5. INFORMATION

5.1. Plan d'engagement vers la réussite

La directrice des Services éducatifs et complémentaires, M^{me} Nicole Lavoie, présente et explique le plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 aux nouveaux membres du CA.
(Document **DSE-2021-06**)

5.2. Échéancier de l'organisation scolaire 2021-2022

La directrice des Services éducatifs présente l'échéancier scolaire 2021-2022 documenté dans le tableau **DSE-2021-05**)

5.3. Présentation du rapport financier au 30 juin 2020

La directrice des Services financiers présente les états financiers de l'année 2019-2020. (Documents de référence **DSRF-2021-02.**)

5.4. Suivi de la masse salariale au secteur des jeunes

La directrice des Services financiers présente et donne des explications concernant la masse salariale au secteur des jeunes.

5.5. Suivi des revenus de la formation à distance en formation générale des adultes

La directrice des Services financiers présente et donne des explications au sujet des revenus de la formation à distance en formation générale des adultes.

5.6. Déclaration d'intérêts des principaux dirigeants

La directrice des Services financiers informe les membres du CA de l'envoi d'un formulaire à compléter.

5.7. Embauche de personnel

La directrice du Service des ressources humaines présente les engagements des dernières semaines. **Document DSRH-2021-02**

5.8. Covid-19 et consignes du temps des fêtes

Le directeur général informe les membres des consignes reçues pour les jours qui précèdent et qui suivent la période des fêtes dans le contexte de la pandémie.

5.9. Suivi formation et accompagnement enseignement à distance

La directrice des Services éducatifs donne de l'information concernant l'un de nos enjeux en cette année très particulière de pandémie qui est de nous assurer d'accompagner le personnel enseignant afin qu'il lui soit possible d'assurer de l'enseignement à distance advenant un confinement complet ou partiel.

5.10. Suivi à la rencontre du comité de parents

M^{me} Vincent-Cadieux, présidente du comité de parents, fait un résumé de la rencontre du 16 novembre dernier.

5.11. Suivi à la rencontre du comité CCSEHDAA

La directrice des Services éducatifs fait une courte présentation des sujets de la dernière rencontre tenue le 10 novembre 2020.

5.12. Suivi du projet « Un élève / 1 iPad »

Le directeur du Service des ressources informationnelles fait un suivi sur l'état d'avancement du projet « Un élève / un iPad ».

5.13. État de situation formation des membres du CA

La secrétaire générale vérifie auprès des membres du CA où ils en sont rendus dans la formation obligatoire aux nouveaux administrateurs concernant la nouvelle gouvernance.

6. HUIS CLOS STATUTAIRE

CA-2020-0016

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par M. Jean-François Trahan et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément 20 h 14 lorsque les délibérations prennent fin.


Marie Claude Lozier, présidente


Josée Beaulé, secrétaire générale